

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1777

31 août 2010

SOMMAIRE

AliaVita Engineering S.à r.l.	85279	Rema One S.à r.l.	85267
Allseeds S.A.	85267	Rema Two S.à r.l.	85267
Amphion S.A.	85293	Rendite Lux S.A.	85256
Argus Fund	85263	Rendite Lux S.A.	85267
Baxley Luxembourg	85293	Rogo Trading International S.A.	85277
Cable & Wireless Global Businesses Hold- ing S.à r.l.	85296	Rogo Trading International S.A.	85277
Cable & Wireless Global Card Services S.A.	85295	SCI Tilsit	85258
Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l.	85264	SEB Asian Property Fund S.à r.l.	85280
EBS Capital No. 1 S.A.	85262	S.E.P.M. S.A.	85278
Ecurie Paradis Luxembourg SA	85293	SES Astra	85280
Jamendo S.A.	85280	SES Astra Services Europe S.A.	85291
Novalux S.A.	85259	Sevigne-Saltel S.A.	85291
Observe LuxCo S.à r.l.	85250	S.H.D.	85278
P3M Prestige S.A.	85262	Sibylla Finance S.A.	85291
PB Aquarius Retail 1 S.à r.l.	85250	SIX Consulting & Engineering S.A.	85291
PB Aquarius Retail, SP 1 S.à r.l.	85255	Société Commerciale d'Investissement S.A.	85292
PB PCR 4 S.à r.l.	85256	Société Commerciale d'Investissement S.A.	85292
Pegas Nonwovens SA	85256	Société Commerciale d'Investissement S.A.	85293
Pegas Nonwovens SA	85256	Société Internationale Multi-Coordination Sàrl	85293
People Express S.A.	85257	Société Luxembourgeoise de Téléphonie S.A.	85279
Peroni International S.A.	85257	Société Luxembourgeoise d'Investisse- ments et de Placements S.A.	85295
Plan K S.à r.l.	85259	Sofy S.à r.l.	85295
Porthos S.à r.l.	85250	Sonata Securities S.A.	85292
Pricourt International S.A.	85259	Spring River Luxembourg S.à r.l.	85280
Private Jets Luxembourg S.A.	85262	Store Merl	85295
Promo-Real S.A.	85262	Store Rollingergrund	85296
QGX Coal S.à r.l.	85263	Sun Investments	85277
QGX Golden Hills S.à r.l.	85263	SU Turkish Private Equity Opportunities I, S.C.A., SICAR	85296
QGX Metals S.à r.l.	85263	T6 S.à r.l.	85250
Quatingo Holding S.A.	85264		
Quatingo S.A.	85264		
Rameli S.A.	85277		
Real Estate Engineering and Development S.A.	85277		

Porthos S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 105.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 de Porthos S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Porthos S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010089722/13.

(100099086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

PB Aquarius Retail 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 138.568.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 Juin 2010

1. La démission de M. Rüdiger KIMPEL en tant que gérant de catégorie A a été acceptée avec effet immédiat.
2. M. Jesse Grant HESTER, administrateur de sociétés, né le 29 août 1976 à St. Peter Port (Guernsey), domicilié professionnellement à Golden Sands 5, Flat 5111, Mankhol, Dubai, Emirats Arabes Unis, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat. Son mandat viendra à échéance en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PB Aquarius Retail 1 Sarl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010089726/17.

(100099220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

**Observe LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. T6 S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 144.039.

In the year two thousand and ten,
on the ninth day of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

- T7 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 144.042 ("T7 S.à r.l."); and

- TFF Limited, a company governed by the laws of Jersey, with registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, acting as general partner of TWO Triton Fund F&F L.P., a company governed by the laws of Jersey, with registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX (the "Fund", together with T7 S.à r.l. the "Shareholders"),

The Shareholders are represented by Mr Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given on 8 June 2010.

The above-mentioned proxies, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the shareholders of T6 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 23 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 195 of 29 January 2009 and registered with the Luxembourg Register of

Commerce and Companies under number B 144.039 (the “Company”). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To amend the financial year of the Company.

2 To change the name of the company to “Observe LuxCo S.à r.l.”

3 To suppress the nominal value of the shares in the Company.

4 To change the currency of the subscribed capital of the Company from Euro into Swedish Kroner by applying the exchange rate EUR 1.- = SEK 9.6.

5 To convert the existing subscribed capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) into one hundred and twenty thousand Swedish Kroner (SEK 120,000.-).

6 To create two (2) different classes of shares, namely the class A shares and the class B shares and to re-denominate the existing one hundred and twenty-five thousand (125,000) class A shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class B shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class C shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class D shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class E shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class F shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class G shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class H shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class I shares, and one hundred and twenty-five thousand (125,000) class J shares, into six hundred and twenty-five thousand (625,000) class A shares and six hundred and twenty-five thousand (625,000) class B shares.

7 To amend articles 1, 5, 20, 22 and 23 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions and, in particular, the rights and privileges attached to each class of shares.

8 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolved to change the financial year of the Company so that it shall forthwith begin on the ninth day of June and end on the eighth day of June of the following year.

The extraordinary general meeting further resolved that the current financial year which started on the first day of April 2010 ended on the eighth day of June 2010.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to change the name of the Company to “Observe LuxCo S.à r.l.”

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to suppress the nominal value of the shares in the Company.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to change the currency of the subscribed capital of the Company from Euro into Swedish Kroner by applying the exchange rate EUR 1.- = SEK 9.6.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to convert the existing subscribed capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) into one hundred and twenty thousand Swedish Kroner (SEK 120,000.-).

Sixth resolution

The extraordinary general meeting resolved to create two (2) different classes of shares, namely the class A shares and the class B shares and to redenominate the existing one hundred and twenty-five thousand (125,000) class A shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class B shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class C shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class D shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class E shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class F shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class G shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class H shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class I shares and one hundred and twenty-five thousand (125,000) class J shares, into six hundred and twenty-five thousand (625,000) class A shares and six hundred and twenty-five thousand (625,000) class B shares, with no nominal value and which are now held as follows:

T7 S.à r.l.: six hundred and twenty-five thousand (625,000) class A shares; and TWO Triton Fund F&F L.P.: six hundred and twenty-five thousand (625,000) class B shares.

Seventh resolution

In view of the above, the extraordinary general meeting resolved to amend articles 1, 5, 20, 22 and 23 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, article 1 shall from now on read as follows:

“Art. 1. Form, Name. There is established by the shareholders a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

At no time the number of the shareholders may exceed forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of “Observe LuxCo S.à r.l.””

As a result, article 5 shall from now on read as follows:

“Art. 5. Subscribed Capital. The issued capital of the Company is set at one hundred and twenty thousand Swedish Kroner (SEK 120,000.-) represented by six hundred and twenty-five thousand (625,000.-) class A shares (the “Class A Shares”) and six hundred and twenty-five thousand (625,000.-) class B shares (the “Class B Shares”), altogether referred to as the “shares”. Each issued share has no nominal value and is fully paid up.

Any share premium paid in respect of any Class A Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the “Class A Share Premium Account”) of the Company and any share premium paid in respect of any Class B Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the “Class B Share Premium Account”) of the Company.

The Class A Share Premium Account and the Class B Share Premium Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new Class A Shares and Class B Shares, respectively, subject to the provisions of the Articles of Incorporation. Moreover, the amount of Class A Share Premium Account and the Class B Share Premium Account may be used to provide for the payment of Class A Shares and Class B Shares, respectively, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Class A and Class B shareholders, respectively, or to allocate funds to the legal reserve.”

As a result, article 20 shall from now on read as follows:

“Art. 20. Financial Year. The Company’s financial year starts on the ninth day of June of each year and ends on the eighth day of June of the following year.”

As a result, article 22 shall from now on read as follows:

“Art. 22. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law.

That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In the event of a payment of a dividend, such dividends will be apportioned to the holders of the Class A Shares and the holders of the Class B Shares in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.”

As a result, article 23 shall from now on read as follows:

“Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 17 et seq. of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be apportioned to the holders of the Class A Shares and the holders of the Class B Shares as follows: after repayment of each shareholders’ capital contribution (including any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned to the holders of the Class A Shares and the holders of the Class B Shares in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf juin.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

- T7 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500,-, dont le siège social est au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.042; et

- TFF Limited, une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, agissant comme associé gérant (general partner) de TWO Triton Fund F&F L.P., une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX (le «Fonds» ensemble avec T7 S.à r.l. les «Associés»).

Les Associés sont représentés aux fins des présentes par Maître Michael JONAS, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes de deux (2) procurations datées du 8 juin 2010.

Lesquelles procurations, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les seuls et uniques associés de T6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 43, avenue John F. Kennedy, L 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 195 du 29 janvier 2009 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.039 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'exercice social de la Société.

2 Modification du nom de la Société en «Observe LuxCo S.à r.l.».

3 Suppression de la valeur nominale des parts sociales de la Société.

4 Conversion de la devise du capital souscrit de la Société d'euros en couronnes suédoises par application du taux de conversion EUR 1,- = SEK 9,6.

5 Conversion du capital souscrit existant d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) en cent vingt mille couronnes suédoises (SEK 120.000,-).

6 Création de deux (2) nouvelles catégories de parts sociales, dénommées parts sociales de catégorie A et parts sociales de catégorie B et redénomination des cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I et cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J existantes, en six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie A et six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie B.

7 Modification des articles 1, 5, 20, 22 et 23 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées précédentes et, en particulier, modification des droits attachés à chaque catégorie de parts sociales.

8 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de changer l'exercice social de la Société afin que celui-ci commence le neuvième jour de juin et finisse le huitième jour de juin de l'année suivante.

L'assemblée générale extraordinaire a décidé en outre que l'exercice social actuel de la Société qui a commencé le premier jour d'avril 2010 s'est terminé le huitième jour de juin 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de changer le nom de la Société en "Observe LuxCo S.à r.l."

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de supprimer la valeur nominale des parts sociales de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de convertir la devise du capital souscrit de la Société de euros en couronnes suédoises par application du taux de conversion EUR 1,- = SEK 9,6.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de convertir le capital souscrit existant d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) en cent vingt mille couronnes suédoises (SEK 120.000,-).

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de créer deux (2) nouvelles catégories de parts sociales, dénommées parts sociales de catégorie A et parts sociales de catégorie B et de re-dénommer les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I et cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J existantes, en six centvingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie A et six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie B, sans valeur nominale, actuellement détenues comme suit:

T7 S.à r.l. : six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie A; et TWO Triton Fund F&F L.P. : six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie B.

Septième résolution

Au vu de ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier les articles 1, 5, 20, 22 et 23 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions qui précèdent.

En conséquence, l'article 1 aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présents associés une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

En aucun cas les associés ne peuvent dépasser quarante (40) associés. La Société adopte la dénomination «Observe LuxCo S.à r.l.»»

En conséquence, l'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 5. Capital social souscrit. Le capital souscrit de la Société s'élève à cent vingt mille couronnes suédoises (SEK 120.000,-) représenté par six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), ensemble les «parts sociales». Chaque part sociale n'a pas de valeur nominale et est entièrement libérée.

Toute prime d'émission payée lors de l'émission de Parts Sociales de Catégorie A doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A») de la Société et toute prime d'émission payée lors de l'émission de Parts Sociales de Catégorie B doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B») de la Société.

Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A et le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B peuvent être incorporés dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales de Catégorie A et de nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A et le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B peuvent être utilisés pour effectuer le remboursement de Parts Sociales de Catégorie A et de Parts Sociales de Catégorie B, respectivement, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales Catégorie A et aux associés détenant des Parts Sociales de Catégorie B ou pour être affecté à la réserve légale.»

En conséquence, l'article 20 aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 20. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le neuvième jour du mois de juin de chaque année et se termine le huitième jour du mois de juin de l'année suivante.»

En conséquence, l'article 22 aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 22. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets selon les conditions suivantes. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividendes.

S'il est distribué comme dividendes, ces dividendes seront répartis entre les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B en proportion avec leur contribution totale à la Société pour souscrire aux parts sociales qu'ils détiennent (y compris les primes d'émission payées).

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions établies par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.»

En conséquence, l'article 23 se lira comme suit:

«**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 17 et suivants des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti entre les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B de la manière suivante: après le remboursement de la contribution de chaque associé au capital (y compris les primes d'émission payées), le produit net de la liquidation sera reparti entre les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B en proportion de leur participation totale à la Société pour souscrire aux actions qu'ils détiennent (comprenant toute prime d'émission payée).»

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. JONAS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juin 2010. Relation: EAC/2010/7018. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010090313/277.

(100100685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

PB Aquarius Retail, SP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 138.567.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 Juin 2010

1. La démission de M. Rüdiger KIMPEL en tant que gérant de catégorie A a été acceptée avec effet immédiat.
2. M. Jesse Grant HESTER, administrateur de sociétés, né le 29 août 1976 à St. Peter Port (Guernsey), domicilié professionnellement à Golden Sands 5, Flat 5111, Mankhol, Dubai, Emirats Arabes Unis, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat. Son mandat viendra à échéance en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PB Aquarius Retail, SP 1 Sarl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010089727/17.

(100099216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

PB PCR 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 137.705.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 juin 2010

1. La démission de M. Rüdiger KIMPEL en tant que gérant de catégorie A a été acceptée avec effet immédiat.

2. M. Jesse Grant HESTER, administrateur de sociétés, né le 29 août 1976 à St. Peter Port (Guernsey), domicilié professionnellement à Golden Sands 5, Flat 5111, Mankhol, Dubai, Emirats Arabes Unis, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat. Son mandat viendra à échéance en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PB PCR 4 Sarl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010089728/17.

(100099202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Pegas Nonwovens SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.044.

—
Les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089729/11.

(100098881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Pegas Nonwovens SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.044.

—
Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089730/11.

(100098894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Rendite Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 144.358.

—
In der Hauptversammlung der Rendite Lux S.A. am 02. Juni 2010 wurde Deloitte S.A.

RCS Luxembourg B 67895

560, rue de Neudorf

L-2220 Luxembourg,

für das Geschäftsjahr 2010 zum Abschlussprüfer bestimmt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2010089749/15.

(100098851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

People Express S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 89.935.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement rendu en date du 1^{er} juillet 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation des sociétés:

- la société PEOPLE EXPRESS S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue, de fait inconnue à cette adresse.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Cécilia COUSQUER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, et ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 22 juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Me Cécilia COUSQUER
Le liquidateur

Référence de publication: 2010089731/22.

(100099442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Peroni International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 65.318.

L'an deux mille dix, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "PERONI INTERNATIONAL S.A." (numéro d'identité 1998 22 17 337), avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 65.318, constituée sous la dénomination de "FINALTO SOCIETE INTERNATIONALE S.A." suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 16 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 701 du 30 septembre 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le prédit notaire Paul BETTINGEN en date du 27 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 334 du 9 mai 2000 et en date du 22 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 816 du 8 novembre 2000, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en "PERONI INTERNATIONAL S.A.".

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Acceptation de la démission du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et décharge à leur accorder.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que la société a un capital social de deux cent cinquante-quatre mille huit cents euros (€ 254.800.-), représenté par quatre cent quatre-vingt-dix (490) actions d'une valeur nominale de cinq cent vingt euros (€ 520.-) chacune.

IV.- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour,

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société à responsabilité limitée "BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.", ayant son siège à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 33.849.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "FBK AUDIT S.à r.l.", ayant son siège à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 138.949 comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et leur accorde décharge pleine et entière pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à huit cents euros (€ 800.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, DONDLINGER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 25 juin 2010. Relation: CAP/2010/2133. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 5 juillet 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010089732/71.

(100098662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

SCI Tilsit, Société Civile.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 28B, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 279.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale, réunie extraordinairement à Luxembourg le 22 avril 2010, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, à L-1140 Luxembourg, c/o J. GUEZ, 28b, route d'Arlon.

Pour extrait conforme

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2010089761/15.

(100099471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Plan K S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 85-87, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 116.880.

Le Bilan au 31.12.2009 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010089734/11.

(100098732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Pricourt International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 68.458.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010089735/10.

(100099076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Novalux S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 23.627.

L'an deux mil dix, le vingt-quatre juin.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de "NOVALUX S.A.", R.C.S. Numéro B 23.627, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Marc ELTER, alors de résidence à Luxembourg en date du 19 décembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 39 du 17 février 1986, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant assemblée générale tenue sous seing privé conformément à la loi du 10 décembre 1998, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 173 du 31 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent JACQUEMART, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Sylvie DUPONT, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que cinq mille (5.000) actions sur les cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant cent pourcent (100%) du capital social de EUR 124.000.- (cent vingt-quatre mille euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signée « ne varietur », portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Modification de l'article 3 des statuts relatif au transfert du siège social pour les mettre en conformité avec les dispositions légales;
- Changement de l'objet social de la société en soparfi; l'objet social aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder

aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

- Suppression subséquente du mot "holding" et de toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts;

- Introduction des dispositions légales relatives aux sociétés ayant un associé unique et modification des articles 6 et 7 des statuts afin de les adapter à l'actionnariat unique;

- Modification de la date d'assemblée qui se tiendra dorénavant le troisième mardi du mois d'avril à 14:00 heures;

- Modification et renumérotation subséquente des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à la modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise suivant les conditions exigées pour la modification des statuts et dans toute autre endroit de la Commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de participations financières (SOPARFI) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide suite à la transformation de la société de holding en société de participations financières de supprimer le mot «holding» et toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier la date d'assemblée qui se tiendra dorénavant le troisième mardi du mois d'avril à 14.00 heures.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer les articles 6, et 7 des statuts afin d'introduire la possibilité d'avoir un seul administrateur en cas d'un actionnaire unique. Les articles 6 et 7 vont avoir la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs, respectivement l'administrateur unique, le cas échéant, sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même, appelée dans ce cas l'administrateur unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de dépôt et de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, de même que l'administrateur unique, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.»

« **Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

L'Assemblée Générale décide de modifier également l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois d'avril à 14.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Évaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (1.500.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ces derniers ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Jacquemart, R. Thill, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 juin 2010. Relation: LAC/2010/28523. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010092025/141.

(100102519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Private Jets Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5333 Moutfort, 20, rue de Pleitrange.
R.C.S. Luxembourg B 138.007.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2010089736/11.

(100099155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Promo-Real S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 34, rue Dernier Sol.
R.C.S. Luxembourg B 90.149.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2010089737/11.

(100098737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

P3M Prestige S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3348 Leudelange, 3, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 96.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010089738/11.

(100098829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

EBS Capital No. 1 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 109.082.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Madame Jackie GILROY, chartered accountant, demeurant au 2, Burlington Road, Dublin 4, Ireland;
- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président;
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 24 juin 2010

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- KPMG AUDIT, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010089968/21.

(100099664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

QGX Coal S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 138.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2010089741/11.

(100098770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

QGX Golden Hills S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 138.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2010089742/11.

(100098765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

QGX Metals S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 138.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2010089743/11.

(100098772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Argus Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 42.608.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 20 mai 2010 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de:

Claudio Segré, 3 Quai du Mont Blanc, CH-1201 Genève

Rémy Obermann, 60 route des Acacias, CH-1211 Genève 73

John R. Reinsberg, 30 Rockefeller Plaza, USA - NY 10112

Ralph Kanza, 2 George Yard Lombard Street, UK - London EC3V 9DH

Michèle Berger, 3 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Luc Hafner, 2 rue du Jorgonnant, CH-1207 Genève

Massimiliano Zanon di Valgiurata, 18 rue Charles Galland, CH - 1211 Genève 12

pour une période d'un an se terminant à la prochaine assemblée générale ou lorsque leurs successeurs seront nommés.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréés Deloitte S.A. pour une période d'un an se terminant à la prochaine assemblée générale ou lorsque leurs successeurs seront nommés.

ARGUS FUND

Référence de publication: 2010091729/21.

(100102632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

**Quatingo S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Quatingo Holding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 32.607.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 mai 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 08 juin 2010.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2010089744/14.

(100098694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.966.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of May.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ register, under Section B, number 150964;

here represented by Mr Jean-Cédric Charles, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 28 May 2010,

said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member and represents the entire share capital of “Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ register, under Section B, number 150966, incorporated pursuant to a notarial deed on 25 January 2010, published on 3 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 459 (hereinafter the “Company”). The articles of the Company have been last amended pursuant a deed of the undersigned notary on 25 May 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party then reviewed the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by ten million three hundred and twenty-one thousand four hundred and six United States Dollars (USD 10,321,406) from its current amount of one billion six hundred and eighty-seven million three hundred and thirty-one thousand ninety-seven United States Dollars (USD 1,687,331,097) up to one billion six hundred and ninety-seven million six hundred and fifty-two thousand five hundred and three United States Dollars (USD 1,697,652,503), through the issue of ten million three hundred and twenty-one thousand four hundred and six (10,321,406) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

The sole member resolves to increase the share capital of the Company by ten million three hundred and twenty-one thousand four hundred and six United States Dollars (USD 10,321,406) from its current amount of one billion six hundred and eighty-seven million three hundred and thirty-one thousand ninety-seven United States Dollars (USD 1,687,331,097) up to one billion six hundred and ninety-seven million six hundred and fifty-two thousand five hundred and three United States Dollars (USD 1,697,652,503), through the issue of ten million three hundred and twenty-one thousand four hundred and six (10,321,406) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

The ten million three hundred and twenty-one thousand four hundred and six (10,321,406) new shares have been entirely subscribed by the sole member aforementioned, at a total price of ten million three hundred and twenty-one thousand four hundred and six United States Dollars (USD 10,321,406), all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter:

Description of the contribution

The contribution in kind consists of thirty-six (36) shares numbered 1 up to and including 36, having a par value of one hundred Euro (EUR 100), representing twenty percent (20%) of the issued and outstanding shares of Cargill Russia Holdings I B.V., a private company with limited liability, having its statutory seat in Amsterdam, the Netherlands and with office address at Coenhavenweg 2, 1013 BL Amsterdam, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34386970.

The total fair net valuation of this contribution is valued at ten million three hundred and twenty-one thousand four hundred and six United States Dollars (USD 10,321,406), as evidenced by a valuation certificate date 28 May 2010 and executed by two managers of the Company.

The evidence of the existence, holding and transferability of the shares of Cargill Russia Holdings I B.V. and its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of a notarial deed passed in Amsterdam on 28 May 2010.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one billion six hundred and ninety-seven million six hundred and fifty-two thousand five hundred and three United States Dollars (USD 1,697,652,503) consisting of one billion six hundred and ninety-seven million six hundred and fifty-two thousand five hundred and three (1,697,652,503) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about five thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150964;

ici représentée par Monsieur Jean-Cédric Charles, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 28 mai 2010,

ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social de «Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150966, constituée selon acte notarié en date du 25 janvier 2010, publié le 3 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 459 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte du notaire soussigné le 25 mai 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de dix millions trois cent vingt-et-un mille quatre cent six dollars américains (USD 10.321.406), afin de porter son montant actuel de un milliard six cent quatre-vingt-sept millions trois cent trente-et-un mille quatre-vingt-dix-sept dollars américains (USD 1.687.331.097) à un milliard six cent quatre-vingtdix-sept millions six cent cinquante-deux mille cinq cent trois dollars américains (USD 1.697.652.503), par l'émission de dix millions trois cent vingt-et-un mille quatre cent six (10.321.406) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la comparante, représentant la totalité du capital social, a requis le notaire d'instrumenter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix millions trois cent vingt-et-un mille quatre cent six dollars américains (USD 10.321.406), afin de porter son montant actuel de un milliard six cent quatre-vingt-sept millions trois cent trente-et-un mille quatre-vingt-dix-sept dollars américains (USD 1.687.331.097) à un milliard six cent quatre-vingt-dix-sept millions six cent cinquante-deux mille cinq cent trois dollars américains (USD 1.697.652.503), par l'émission de dix millions trois cent vingt-et-un mille quatre cent six (10.321.406) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

Les dix millions trois cent vingt-et-un mille quatre cent six (10.321.406) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l. susmentionnée, pour un prix total de dix millions trois cent vingt-et-un mille quatre cent six dollars américains (USD 10.321.406), la totalité ayant été allouée au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature comme décrit ci-après:

Description de l'apport

L'apport en nature consiste en trente-six (36) parts sociales numérotées de 1 à 36 inclus, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100), représentant vingt pour cent (20%) du capital social de Cargill Russia Holdings I B.V., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas et son adresse principale à Coenhavenweg 2, 1013 BL Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de la Chambre de Commerce d'Amsterdam, sous la section B, numéro 34386970.

La valeur de marché nette totale de cet apport en nature est évaluée à dix millions trois cent vingt-et-un mille quatre cent six dollars américains (USD 10.321.406), tel que prouvée par un certificat de valorisation en date du 28 mai 2010 et exécuté par deux gérants de la Société.

La preuve de l'existence, de la détention et de la cessibilité des parts sociales de Cargill Russia Holdings I B.V., de l'effectivité de leur apport a été fournie au notaire soussigné en vertu d'un acte notarié passé à Amsterdam le 28 mai 2010.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un milliard six cent quatre-vingt-dix-sept millions six cent cinquante-deux mille cinq cent trois dollars américains (USD 1.697.652.503), représentée par un milliard six cent quatre-vingt-dix-sept millions six cent cinquante-deux mille cinq cent-trois (1.697.652.503) parts sociales, d'une valeur d'un dollar américain (USD 1) chacune.”

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ cinq mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.C. CHARLES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 juin 2010. Relation: EAC/2010/6465. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010092496/148.

(100102700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Rema One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.700,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 123.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089746/11.

(100098759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Rema Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.200,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 123.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089747/11.

(100098764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Rendite Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 144.358.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2010089750/11.

(100098853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Allseeds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 154.405.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-second of July.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach.

THERE APPEARED:

Oilseeds Company Limited, a company incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 1155 Rene Levesque Blvd West, # 3100, H3B 3S6, Montreal, Canada, here represented by Ms. Peggy Simon, employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6402 Echternach, by virtue of a proxy given on July 16, 2010.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in its hereabove stated capacities, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme»:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed by the subscriber and all those who become owners of Shares issued hereafter (hereafter the «Shareholder» and collectively the «Shareholders»), a public limited liability Company «Société anonyme» (hereafter the «Corporation»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Object. The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Corporation is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Corporation will have the name of «Allseeds S.A.».

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Board of Directors.

The Corporation may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Corporate capital.

6.1. The corporate capital is set at five million US Dollars (USD 5,000,000.-) represented by five million (5,000,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

The Shares shall only be created as registered shares.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Corporation may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 20 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Repurchase of own Shares. The Corporation may proceed to the repurchase of its own Shares in compliance with the Law.

Chapter III. Management

Art. 9. Directors, Board of Directors. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three Directors. The members of the Board might be split into several categories.

If the Corporation is composed of one single Shareholder, it may be managed either by one sole Director or by several Directors, constituting a Board of Directors. The sole Director will in this case exercise the powers granted by Law to the Board of Directors.

The Directors are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of Shareholders which may at any time remove them.

The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the Shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors.

10.1 All meetings of the Board of Directors shall be held within the municipality of Luxembourg. Any meetings of the Board of Directors of the Corporation held outside the municipality of Luxembourg are not valid.

10.2. The Board of Directors elects from among its members a chairman.

10.3. The Board of Directors, if any, convenes upon call by the chairman or upon request of any two Directors, as often as the interest of the Corporation so requires.

10.4. Written notice of any meeting of the Board of Directors of the Corporation shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors of the Corporation. Written notice may be given by postal mail, telefax or e-mail. No such written notice is required if all the members of the Board of Directors of the Corporation are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the Board of Directors of the Corporation. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by decision of the Board of Directors of the Corporation.

10.5. Any member of the Board of Directors of the Corporation may be represented at any meeting of the Board of Directors of the Corporation by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

10.6. Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors of the Corporation by conference call initiated from Luxembourg or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7. Notwithstanding the foregoing, a decision of the Board of Directors of the Corporation may also be passed in writing. Such decision shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every Director. The date of such decision shall be the date of the last signature.

Art. 11. Decisions of the Board of Directors. The Board of Directors may validly deliberate if a quorum of Directors is present or represented at such board meeting. A quorum shall be deemed to be present or represented if the majority of the Corporation's Directors is present or represented and with at least the presence or representation of one Director of each Category as the case may be. Decisions taken by the Board of Directors shall require the vote of the majority of the Directors present or represented, with at least the favorable vote of one Director of each Category as the case may be.

In the event that at any meeting the number of votes for and against a decision is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 16 below, the quorum and the voting requirements shall apply without taking into account the affected Director(s).

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The sole Director or the Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

Art. 13. Bindingsignatures. The Corporation will be bound by the signature of its sole Director. In case the Corporation is administrated by a Board of Directors, the Corporation shall be bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the sole signature of the Managing Director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 15 of the present Articles.

In case the Corporation is administrated by several categories of Directors, the Corporation will obligatorily be committed by the joint signature of one Director of each Category. Such requirement is not applicable in case one Category is prevented from voting as per Article 16 below.

Art. 14. Day-to-day management. The sole Director or The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation to one or more Directors, who will be called Managing Directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Corporation or of a special branch to one or more Directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either Shareholders or not.

Art. 15. Liability - Indemnification. The sole Director or the Board of Directors assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Corporation.

The Corporation shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Director or officer of the Corporation, or, at the request of the Corporation, of any other Corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Director or officer may be entitled.

Art. 16. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Corporation and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Director or any officer of the Corporation has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Corporation who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation conflicting with the interest of the Corporation, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 17. Powers of the General Meeting of the Shareholders. If the Corporation is composed of one single Shareholder, the latter exercises the power granted by Law to the General meeting of Shareholders.

Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Corporation shall represent the entire body of Shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Corporation.

Art. 18. Annual general meeting of the shareholders. The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Corporation or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday of December at 10 a.m. Luxembourg time of each year. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors of the Corporation, exceptional circumstances so require.

Art. 19. Other meetings of the shareholders. Other meetings of the Shareholders of the Corporation may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 20. Procedure, Vote.

20.1. Each Share is entitled to one vote.

20.2. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, decisions at a meeting of the Shareholders of the Corporation duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

20.3. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, decisions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the Shareholders present or represented.

20.4. However, the nationality of the Corporation may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders, if any.

20.5. A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Corporation by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

20.6. Any Shareholder may participate in a meeting of the Shareholders of the Corporation by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

20.7. If all the Shareholders of the Corporation are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Corporation, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Chapter V. Supervision

Art. 21. Statutory auditors. The operations of the Corporation shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of Shareholders of the Corporation which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of Shareholders of the Corporation with or without cause.

Chapter VI. Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 22. Financial Year. The accounting year of the Corporation shall begin on July 1st and shall terminate on June 30th of each year.

Art. 23. Appropriation of profits. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation.

On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the Law.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Corporation may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

Chapter VIII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory provisions

1. The first accounting year shall begin on the date of formation of the Corporation and shall terminate on June 30th, 2011.

2. The first annual meeting of the Shareholders shall be held in 2011.

Subscription

All the five million (5,000,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, have been subscribed by Oilseeds Company Limited, prenamed.

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of five million US Dollars (USD 5,000,000.-) is now available to the Corporation evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately three thousand six hundred Euro (€ 3.600.-).

Extraordinary general meeting

The abovenamed person, representing the entire subscribed capital, considering himself as duly convened, has passed the following decisions:

1. The Corporation is administrated by three (3) Directors.
2. The following are appointed as Directors:

Category A Directors:

- Mr. Viacheslav Petryshche, born on May 27th, 1966, in Kiev, Ukraine, with address at 7/14 Bogomolsja Street, Kiev, Ukraine; and

- Mr. Antonius Franciscus Johannes Maria Huls, born on June 26th, 1964, in Maastricht, The Netherlands, with address at "Podil Plaza" 3 block, 3 floor, Skovorody Str., 19, Kiev, Ukraine, 04070.

Category B Director:

- Mr. Luc Sunnen, born on December 22nd, 1961, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

3. "Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg S.à r.l.", with registered office at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, is appointed as Statutory Auditor.

4. The terms of office of the Directors and Statutory Auditor will expire after the annual meeting of shareholder to be held for the approval of the annual accounts 2011.

5. The registered office of the Corporation is established at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English states that on request of the person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Echternach.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the same signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

A COMPARU:

Oilseeds Company Limited, une société de droit canadien, avec adresse au 1155 Rene Levesque Blvd West, # 3100, H3B 3S6, Montreal, Canada,

ici représentée par Madame Peggy Simon, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6402 Echternach, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 16 juillet 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès dite qualité a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme et d'arrêter les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises (ci-après l'«Actionnaire» ou les «Actionnaires»), une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobilières ou immobilières, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Allseeds S.A.».

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social est fixé à cinq millions de Dollars américains (USD 5.000.000,-) représenté par cinq millions (5.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune.

Les actions seront seulement émises sous forme nominative.

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Rachat d'actions propres. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Chapitre III. Administration

Art. 9. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. Les membres du Conseil peuvent être scindés en plusieurs catégories.

Si la Société comporte un seul Actionnaire, elle peut être dirigée par un Administrateur unique ou par plusieurs Administrateurs composant un Conseil d'Administration. L'Administrateur unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus au Conseil d'Administration.

Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des Actionnaires, et sont toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1. La tenue du Conseil d'Administration doit se faire dans la municipalité de Luxembourg. Tout Conseil d'Administration tenu en dehors de la municipalité de Luxembourg ne sera pas valide.

10.2. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

10.3. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur convocation de deux Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

10.4. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.5. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux Conseil d'Administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre Administrateur comme son mandataire.

10.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration de la Société par conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes

les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

10.7. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration de la Société peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration de la Société. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 11. Décisions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée, un Administrateur de chaque catégorie devant au moins être présent ou représenté le cas échéant. Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessitent le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins un Administrateur de chaque catégorie, si le Conseil d'Administration est divisé en catégories.

En cas de ballottage lors d'une réunion, le président du Conseil d'Administration aura voix prépondérante.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 16 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les Administrateurs concernés.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration de la Société. L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son Administrateur Unique. Si la Société est administrée par un Conseil d'Administration, elle est engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs, ou par la seule signature d'un Administrateur-Délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 15 des Statuts.

Si la Société est administrée par plusieurs catégories d'Administrateurs, la Société sera obligatoirement liée par la signature conjointe d'un Administrateur de chaque catégorie. Ces exigences ne sont pas applicables lorsqu'une catégorie d'Administrateur est empêchée de voter conformément à l'article 16 ci-dessous.

Art. 14. Gestion journalière. L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs qui prendront la dénomination d'Administrateurs-Délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs Administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, Actionnaires ou non.

Art. 15. Responsabilité, Indemnisation. Les Administrateurs ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité d'Administrateur ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un Actionnaire ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 16. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, Actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne

pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Actionnaire unique ou des Actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Chapitre IV. Actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires. Si la Société est composée d'un Actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Assemblée générale annuelle des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier lundi de décembre à 10 heures, heure de Luxembourg, de chaque année. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 19. Autres assemblée générale des Actionnaires. Les autres assemblées générales des Actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 20. Procédure, Vote.

20.1. Chaque action donne droit à une voix.

20.2. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

20.3. Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des Actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

20.4. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des obligataires, s'il y en a.

20.5. Chaque Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

20.6. Tout Actionnaire peut participer aux assemblées générales des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou Actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

20.7. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chapitre V. Surveillance

Art. 21. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société.

Chapitre VI. Année Sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de chaque année.

Art. 23. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le Conseil d'Administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VIII. - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2011.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription

Toutes les cinq millions (5.000.000) d'actions d'une valeur d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune ont été souscrites par Oilseeds Company Limited, précitée.

Toutes les actions ont été libérées intégralement par paiement en espèces, de sorte que la somme de cinq millions de Dollars américains (USD 5.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ trois mille six cents Euros (€ 3.600.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a pris les résolutions suivantes;

1. La Société est administrée par trois (3) Administrateurs:
2. Sont nommés Administrateurs de Catégorie A et de Catégorie B:

Administrateurs de Catégorie A:

- Monsieur Viacheslav Petryshche, né le 27 mai 1966, à Kiev, Ukraine, résidant au 7/14 Bogomolsja Street, Kiev, Ukraine; et

- Monsieur Antonius Franciscus Johannes Maria Huls, né le 26 juin 1964, à Maastricht, Pays-Bas, résidant au "Podil Plaza" 3 block, 3 floor, Skovorody Str., 19, Kiev, Ukraine, 04070.

Administrateur de Catégorie B:

- Monsieur Luc Sunnen, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

3. "Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg S.à r.l.", ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, est appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes.

4. Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire approuvant les comptes annuels de l'année 2011.

5. Le siège social de la Société est établi au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 juillet 2010. Relation: ECH/2010/1026. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098838/507.

(100111362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Rameli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.836.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1/7/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010089751/10.

(100099320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Real Estate Engineering and Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 97.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089752/10.

(100099285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Rogo Trading International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 111.669.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089753/10.

(100099045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Rogo Trading International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 111.669.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089754/10.

(100099046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Sun Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 79.438.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 juin 2009

L'assemblée accepte la nomination au poste de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA (demeurant: 53, rue de la Libération L-3511 Dudelange) jusqu'à l'assemblée générale de 2012 en remplacement de Monsieur Pascoal DA SILVA commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joeri STEEMAN / Karl LOUARN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010089779/14.

(100099088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

S.E.P.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.902.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1/7/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010089755/10.

(100099324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

S.H.D., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.447.

L'an deux mille dix, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "S.H.D." (numéro d'identité 2000 22 29 650), avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 78.447, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Hesperange, en date du 13 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 295 du 24 avril 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Acceptation de la démission du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et décharge à leur accorder.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que la société a un capital social de trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par cent vingt-quatre (124) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (€ 250.-) chacune.

IV.- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour,

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société à responsabilité limitée "BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.", ayant son siège à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 33.849.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "FBK AUDIT S.à r.l.", ayant son siège à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 138.949 comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et leur accorde décharge pleine et entière pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à huit cents euros (€ 800.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, DONDLINGER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 25 juin 2010. Relation: CAP/2010/2126. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 5 juillet 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010089756/67.

(100098666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Société Luxembourgeoise de Téléphonie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 4.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Société Luxembourgeoise de Téléphonie

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010089758/12.

(100098977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

AliaVita Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2443 Senningerberg, 1, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 154.041.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 25 juin 2010 d':

1. accepter la démission de Monsieur Frederik Steketee, demeurant au 1, rue des Romains, L-2443 Senningerberg, comme gérant technique de la société à compter du 25 juin 2010,
2. accepter la démission de Madame Inga Sarkisians, demeurant au 1, rue des Romains, L-2443 Senningerberg, comme gérante administrative de la société à compter du 25 juin 2010,
3. nommer Monsieur Frederik Steketee comme nouveau gérant administratif à compter du 25 juin 2010.
4. nommer Madame Inga Sarkisians comme nouvelle gérante technique à compter du 25 juin 2010.

Luxembourg, le 28 juin 2010.
Pour AliaVita Engineering S.à.r.l
Inga Sarkisians
Gérant technique

Référence de publication: 2010089820/19.

(100099705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Spring River Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederik Kuiper
Gérant

Référence de publication: 2010089760/12.

(100099064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

SEB Asian Property Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010089763/10.

(100099056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

SES Astra, Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 22.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089765/10.

(100099203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Jamendo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 104.301.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre juin,

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Jamendo S.A.", ayant son siège social à 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg (la "Société"),

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 113 du 8 février 2005,

modifiée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 2007, publié audit Mémorial C, Numéro 2768 du 30 novembre 2007,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 29 octobre 2007, publié audit Mémorial C, Numéro 2958 du 19 décembre 2007,

et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 septembre 2009, publié audit Mémorial C, Numéro 2151 du 4 novembre 2009,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 104.301,

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Alexandre Saboundjian, résidant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, Avenue de la Gare.

Le président nomme secrétaire, Mademoiselle Babsi SENNES, employée, demeurant professionnellement à L-5885 Hesperange, 201, route de Thionville.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Gérard, résidant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, Avenue de la Gare.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. L'ORDRE DU JOUR de l'assemblée est le suivant:

1.- Renonciation aux formalités de convocation;

2.- Annulation des catégories d'actions;

3.- Reclassification de toutes les actions existantes en Actions A et Actions C;

4.- Augmentation du capital social de la Société de cinq cent mille euro (EUR 500.000) pour le porter de son montant actuel de trente-huit mille six cent quatre euro quatre-vingt-trois cents (EUR 38.604,83), représenté par un million cinq cent cinquante-cinq mille neuf cent trente-sept (1.555.937) Actions A et un million trois cent soixante-trois mille six cent trente-six (1.363.636) Actions C sans valeur nominale, à cinq cent trente-huit mille six cent quatre euro quatre-vingt-trois cents euro (EUR 538.604,83) représentée par trois millions neuf cent soixante-dix-neuf mille cent quatre-vingt-trois (3.979.183) Actions A, quatre cent quatre-vingt-seize mille trois cent vingt-huit (496.328) Actions B et un million trois cent soixante-trois mille six cent trente-six (1.363.636) Actions C, sans valeur nominale;

5.- Emission de deux million quatre cent vingt-trois mille deux cent quarante-six (2.423.246) Actions A et de quatre cent quatre-vingt-seize mille trois cent vingt-huit (496.328) Actions B.

6.- Acceptation de la souscription de:

a. Deux million quatre cent vingt-trois mille deux cent quarante-six (2.423.246) Actions A de la Société sans valeur nominale par la société anonyme de droit belge Musicmatic S.A., ayant son siège social à Bd. International 55, Bâtiment K, 1070 Bruxelles, Belgique, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0473.699.203 par un apport en numéraire de quatre cent quinze mille euros (EUR 415.000) et allocation des Actions A à Musicmatic, et

b. Trois cent vingt-neuf mille cinq cent soixante-deux (329.562) Actions B de la Société sans valeur nominale par N40 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social 25, rue de Quartier, L-4289 Esch-sur-Alzette (Luxembourg), inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.297 par un apport en numéraire de cinquante-six mille quatre cent quarante euros (EUR 56.440) et allocation des Actions B à N40, et

c. Cent soixante-six mille sept cent soixante-six (166.766) Actions B de la Société sans valeur nominale par BestCaseScenario S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social 25, rue de Quartier, L-4289 Esch-sur-Alzette (Luxembourg), inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.491 par un apport en numéraire de vingt-huit mille cinq cent soixante euros (EUR 28.560) et allocation des Actions B à BestCaseScenario S.à.r.l.

7.- Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société.

8.- Refonte complète des statuts de la Société.

9.- Nominations statutaires.

10.- Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant

III. Il résulte de ladite liste de présence que la totalité des 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) Actions Ordinaires et des 1.669.573 (un million six cent soixante-neuf mille cinq cent soixante-treize) Actions Préférentielles A sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société, est présente ou représentée à la présente assemblée.

IV. Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés, reconnaissent et confirment les constatations faites par le président.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes, qui après délibération, ont toutes été prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital, les Actionnaires renoncent aux formalités de convocation, se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir eu pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires DECIDE d'annuler la catégorie d'actions préférentielles A, de sorte que le capital de la Société est représenté par un total de deux million neuf cent dix-neuf mille cinq cent soixante-treize (2.919.573) Actions Ordinaires.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires DECIDE de reclasser un million cinq cent cinquante-cinq mille neuf cent trente-sept (1.555.937) Actions Ordinaires en Actions A, détenues par MusicMatic S.A., et un million trois cent soixante-trois mille six cent trente-six (1.363.636) Actions Ordinaires, détenues par N40 S.à.r.l. et BestCaseScenario S.à.r.l., en Actions C.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires DECIDE d'augmenter le capital social de la Société de cinq cent mille euros (EUR 500.000) pour le porter de son montant actuel de trente-huit mille six cent quatre euro quatre-vingt-trois cents (EUR 38.604,83), représenté par un million cinq cent cinquante-cinq mille neuf cent trente-sept (1.555.937) Actions A sans valeur nominale, et un million trois cent soixante-trois mille six cent trente-six (1.363.636) Actions C sans valeur nominale, à cinq cent trente-huit mille six cent quatre euro quatre-vingt-trois cents euro (EUR 538.604,83) représentée par trois million neuf cent soixante-dix-neuf mille cent quatre-vingt-trois (3.979.183) Actions A, quatre cent quatre-vingt-seize mille trois cent vingt-huit (496.328) Actions B et un million trois cent soixante-trois mille six cent trente-six (1.363.636) Actions C, sans valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires DECIDE d'émettre deux million quatre cent vingt-trois mille deux cent quarante-six (2.423.246) nouvelles Actions A pour porter leur nombre de un million cinq cent cinquante-cinq mille neuf cent trente-sept (1.555.937) à trois million neuf cent soixante-dix-neuf mille cent quatre-vingt-trois (3.979.183), sans valeur nominale, et d'émettre quatre cent quatre-vingt-seize mille trois cent vingt-huit (496.328) Actions B, sans valeur nominale.

Sixième résolution

L'assemblée des actionnaires DECIDE d'admettre à la souscription desdites actions nouvellement créées les actionnaires ainsi qu'il suit:

Souscription et Libération

Ensuite, sont intervenus:

1) Monsieur Alexandre Saboundjian, résidant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, Avenue de la Gare, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de "Musicmatic S.A.", une société anonyme de droit belge, ayant son siège social à B-1070 Bruxelles (Belgique), 55, boulevard International, Bâtiment K inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0473.699.203,

Lequel comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de Musicmatic préqualifiée, aux deux million quatre cent vingt-trois mille deux cent quarante-six (2.423.246) Actions A nouvelles de la Société, sans valeur nominale, et les libérer intégralement par un apport en numéraire de quatre cent quinze mille euro (415.000,-EUR).

2) Monsieur Pierre Gérard, résidant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, Avenue de la Gare, agissant en sa qualité de gérant de "N40 S.à.r.l.", une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social 25, rue de Quartier, L-4289 Esch-sur-Alzette (GD de Luxembourg), inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.297,

Lequel comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de la société N40 Sàrl, préqualifiée, à trois cent vingt-neuf mille cinq cent soixante-deux (329.562) Actions B nouvelles de la Société, sans valeur nominale, et les libérer intégralement par un apport en numéraire de cinquante-six mille quatre cent quarante euros (EUR 56.440).

3) Monsieur Pierre Gérard, préqualifié,

agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de "BestCaseScenario S.à.r.l.", une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social 25, rue de Quartier, L-4289 Esch-sur-Alzette (GD de Luxembourg), inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.491,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 24 juin 2010,

laquelle prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Lequel comparant, par son mandataire, déclare souscrire, au nom et pour le compte de la société BestCaseScenario S.à.r.l., préqualifiée, à cent soixante-six mille sept cent soixante-six (166.766) Actions B nouvelles de la Société, sans valeur nominale, et les libérer intégralement par un apport en numéraire de vingt-huit mille cinq cent soixante euros (EUR 28.560).

Les susdits apports en numéraires ont été versés à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de cinq cent mille euros (500.000,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Septième résolution

L'assemblée des actionnaires CONSTATE que l'actionnariat sera dorénavant composé comme suit:

Actionnaires	Actions A	Actions B	Actions C
Musicmatic S.A.	3.979.183		
N40 S.à.r.l.		329.562	905.454
BestCaseScenario S.à.r.l.		166.766	458.182
Total	3.979.183	496.328	1.363.636

Huitième résolution

L'assemblée des actionnaires DECIDE de procéder à une refonte totale des statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur suivante:

Titre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les comparants et toutes les personnes qui pourront devenir actionnaires par la suite, une société anonyme luxembourgeoise (la "Société") sous la dénomination de JAMENDO S.A. et qui est régie par les lois applicables et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi") de même que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Définitions.

Actionnaires signifie les actionnaires de la Société;

Actions signifie les actions de la Société;

Assemblée Générale signifie l'assemblée générale des actionnaires de la Société en ce compris les assemblées ordinaires, spéciales et extraordinaires;

Céder ou Cession signifie transférer (en une ou en une série de transactions), volontairement ou de manière forcée, à titre onéreux ou à titre gratuit, en usufruit, en nue-propriété ou en pleine propriété (y inclus, sans être limitatif: vente, apport, transfert suite à un transfert général d'actifs, fusion, scission, liquidation ou toute autre opération similaire);

Cession d'Actions signifie toute Cession d'actions, de droits de souscription ou de tous autres titres donnant droit à l'acquisition d'actions, en ce compris les obligations convertibles, les obligations avec droit de souscription ou les obligations remboursables en actions ainsi que tout transfert de titres émis par la Société, représentatifs ou non du capital;

Conseil d'Administration signifie le conseil d'administration de la Société;

Contrôler ou Contrôle signifie le pouvoir, juridique ou de fait, d'exercer seul ou conjointement une influence décisive sur la nomination de la majorité des administrateurs d'une société ou sur l'orientation de sa gestion;

Convention signifie convention d'actionnaires;

Jour Ouvrable signifie tous les jours (à l'exclusion du samedi) d'ouverture des banques à Luxembourg dans le cadre de leurs activités bancaires régulières;

Offre "bona fide" signifie une offre écrite, irrévocable, faite de bonne foi et avec un financement prouvé par une Partie Tierce d'acquérir un certain nombre d'Actions de la Société et qui indique dans une notification écrite ("Notification de Cession") le nombre et catégorie d'Actions à acquérir, le prix offert par action, les termes et conditions de l'offre, y compris les déclarations de garantie et indemnités à fournir et, le nom et adresse de la Partie Tierce et de chaque personne qui le Contrôle, à condition que cette offre ne soit pas soumise à des conditions dont l'accomplissement est sous contrôle d'une tierce partie;

Partie Tierce signifie toute personne ou entité qui n'est pas une Société Affiliée d'une Partie (pour autant que cette société reste une Société Affiliée à cette Partie);

Prix "bona fide" signifie prix défini par une offre "bona fide"

Société Affiliée signifie toute société ou entité étant actuellement une filiale sous le Contrôle d'un Actionnaire;

Statuts signifie les statuts de la Société;

Les termes suivants ont la signification mentionnée à l'Article auquel il est référé ci-dessous:

Terme	Article
"Actionnaire A"	13
"Actionnaire B"	13
"Actionnaire C"	13
"Actionnaires Notifiés"	10
"Actions A"	6
"Actions B"	6
"Actions C"	6
"Actions Offertes"	10
"Actions Restantes"	10

"Administrateur A"	13
"Administrateur B"	13
"Administrateur C"	13
"Date Limite"	10
"Droit de Drag Along"	12
"Droit de Tag Along"	11
"Matières Réservées"	16
"Notification d'Acceptation"	10
"Notification de Cession"	10
"Notification du Conseil"	10
"Partie Cédante"	10
"Prix de Cession"	10

Art. 3. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

La société peut également par décision du Conseil d'Administration, créer, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prestation de services informatiques sous quelque forme que ce soit.

La société peut, en outre, employer des fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 5. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'actionnaire unique ou de l'Assemblée Générale votant suivant les quorum et majorités prévus par la Loi et les présents Statuts.

Titre II. Capital

Art. 6. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinq cent trente-huit mille six cent quatre euro quatre-vingt-trois cents (EUR 538.604,83) représenté par trois million neuf cent soixante-dix-neuf mille cent quatre-vingt-trois (3.979.183) Actions A, quatre cent quatre-vingt-seize mille trois cent vingt-huit (496.328) Actions B et un million trois cent soixante-trois mille six cent trente-six (1.363.636) Actions C, sans valeur nominale, toutes entièrement libérées.

Les droits et obligations attachés aux Actions de chaque catégorie, tel que défini dans les Statuts, sont identiques, sauf dans les cas prévues par la Loi, par les Statuts, ou par la Convention.

En plus du capital social, un ou plusieurs comptes de prime d'émission lié(s) à une catégorie d'actions déterminée peut être établi, sur lequel toute prime payée sur quelque action que ce soit sera transférée. Le montant de ces comptes de primes d'émission peut être utilisé pour effectuer le rachat de cette catégorie d'actions par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la Loi.

Art. 8. Actions. Sauf disposition contraire des présents Statuts, chaque Action confère à son propriétaire des droits égaux aux profits et biens de la Société et un vote à l'Assemblée Générale. La propriété d'une Action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Chaque Action est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'Actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La même règle est applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre un débiteur sur gages et un créancier gagiste.

Chaque Action donne droit à un vote à son détenteur.

- Les actions seront et resteront nominatives et seront inscrites au registre des actionnaires.

Il sera tenu au siège social de la société un registre des actionnaires. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et la catégorie des actions qu'il détient, le montant libéré de chaque action, les cessions d'actions et la date de ces cessions.

Art. 9. Transfert d'Actions. Sauf disposition contraire de la Loi, des présents Statuts et de la Convention, les Actions peuvent être librement transférées entre Actionnaires lorsque la Société est composée de plusieurs actionnaires.

Les cessions d'actions seront formalisées par déclaration écrite de transfert, inscrite sur le registre des actionnaires. Cette déclaration sera datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détentrices des pouvoirs ad hoc, ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'art. 1690 du Code civil.

Toute Cession d'Actions au profit d'une Partie Tierce ne pourra être effectuée que dans le respect des Articles 10 et suivants.

Toute Cession d'Actions pour laquelle les dispositions des Articles 10 et suivants n'auraient pas été respectées sera considérée comme nulle et non opposable à la Société et à l'Actionnaire ou aux autres Actionnaires; le cessionnaire ne sera pas reconnu, ni inscrit comme actionnaire et ne sera pas autorisé à exercer les droits attachés aux Actions cédées irrégulièrement et ne pourra, entre autres, pas participer aux Assemblées Générales ni percevoir de dividendes.

Art. 10. Droit de Prémption. Les Actionnaires auront un droit de prémption dans le cas où un Actionnaire (la Partie Cédante) détenant des Actions envisage la Cession de ses Actions (en tout ou en partie) ou s'il reçoit une Offre "bona fide" écrite et irrévocable qu'il a l'intention d'accepter d'une Partie Tierce en vue d'acquérir ses Actions.

La procédure et les modalités suivantes seront suivies en cas de Cession d'Actions:

(a) La Partie Cédante notifiera dès que possible aux autres Actionnaires qui détiennent des Actions (les Actionnaires Notifiés) par voie d'une notification écrite (la Notification de Cession), dont une copie sera envoyée au Conseil d'Administration. Cette Notification de Cession devra être envoyée au moins 45 Jours Ouvrables avant la Cession envisagée et contiendra les informations suivantes:

- (i) Nom, prénom, profession, nationalité et domicile (ou siège social) de la Partie Tierce;
- (ii) Nombre et catégorie d'Actions faisant l'objet de la Cession envisagée (les Actions Offertes);
- (iii) Le prix offert par Action Offerte (qui ne pourra pas être manifestement déraisonnable) ou, dans le cas d'une Cession où la contrepartie n'est pas en espèces ou dans le cas d'une Cession sans contrepartie, la valeur des Actions Offertes (le Prix de Cession) étant entendu que le Prix de Cession doit être un Prix "bona fide"
- (iv) L'offre elle-même doit également être une Offre "bona fide";
- (v) Les autres termes et conditions de l'offre et/ou de la vente;
- (vi) Un engagement de la Partie Tierce de respecter le contenu de la Convention et notamment d'être tenue par les clauses de restriction de transfert.

Une copie de l'Offre "bona fide" signée et datée par la Partie Tierce contenant les informations mentionnées ci-dessus sera jointe à la Notification de Cession.

(b) A peine de déchéance, chaque Actionnaire Notifié aura un délai de vingt 20 Jours Ouvrables à partir de la réception de la Notification de Cession (la Date Limité) afin de communiquer sa décision de (i) soit acheter les Actions Offertes au Prix de Cession et selon les conditions prévues dans la Notification de Cession ou (ii) soit de renoncer à son droit de prémption, le cas échéant, avec exercice du Droit de Tag Along (la Notification d'Acceptation). Les Actions Offertes seront réparties en proportion des Actions que les Actionnaires détiennent dans la Société déduction faite des Actions Offertes. La (première) Notification d'Acceptation sera exercée par le biais d'une notification écrite à la Partie Cédante, dont une copie sera envoyée au Conseil d'Administration. Endéans les 5 Jours Ouvrables après la Date Limite, le Conseil d'Administration communiquera une copie de toutes les Notifications valablement reçues à tous les Actionnaires Notifiés et indiquera les Actionnaires Notifiés déchus de leur droit de prémption (la Notification du Conseil).

(c) Si un des Actionnaires Notifiés décide de ne pas exercer son droit de prémption ou ne réagit pas dans le délai prévu au point (b), le droit de prémption de cet Actionnaire Notifié sera transféré aux autres Actionnaires Notifiés ayant exercé leur droit de prémption. Chacun de ces derniers aura une période de 5 Jours Ouvrables suivant la Notification du Conseil en vue d'exercer ou non son droit de prémption sur les Actions Offertes sur lesquelles le droit de prémption n'a pas été exercé (les Actions Restantes) en envoyant une (deuxième) Notification d'Acceptation, suivant les modalités décrites sous le point (b) ci-dessus, indiquant le nombre d'Actions qu'il désire préempter. Si plus d'un Actionnaire Notifié exerce son droit de prémption sur les Actions Restantes et que le nombre d'Actions sur lesquelles le droit de prémption est exercé est supérieur au nombre d'Actions Restantes, les Actions Restantes seront réparties entre les Actionnaires Notifiés en proportion des Actions qu'ils détiennent dans la Société déduction faite des Actions Offertes ainsi que des Actions détenues par les Actionnaires n'ayant pas exercés leur droit de prémption ou ayant renoncé à l'exercice du droit de prémption.

(d) Dans la mesure où toutes les Actions Offertes selon la procédure mentionnée ci-dessus aux points (b) et/ou (c) ont été préemptées, les Actionnaires Notifiés qui ont valablement exercé leur droit de prémption payeront le Prix de Cession à la Partie Cédante et la Partie Cédante vendra et livrera les Actions Offertes aux Actionnaires Notifiés dans un délai de 5 Jours Ouvrables suivant, selon le cas d'application, (la première ou la seconde) Notification. Les Parties à la Cession accompliront toutes les formalités nécessaires afin de réaliser la Cession.

(e) Dans la mesure où, conformément à la procédure prévue aux points (b), (c) et (d), toutes les Actions Offertes ne sont pas préemptées, tous les droits de préemption (en ce compris ceux qui ont été exercés) seront automatiquement éteints, deviendront nuls et inexercables et la Partie Cédante sera libre de Céder dans un délai d'un mois à partir de (la dernière) Notification, conformément aux prescriptions légales applicables, toutes les Actions Offertes à la Partie Tierce au Prix de Cession pour autant que la Partie Tierce ait accepté d'être liée par la Convention. De plus, si une Partie a exercé son droit de suite conformément à l'Article 11, la Partie Tierce acquerra, en plus des Actions Offertes, les Actions faisant l'objet du droit de suite aux mêmes conditions. Dans ce cas, aucun droit de préemption ne s'appliquera à la Cession résultant de l'exercice du droit de suite.

Les droits de préemption prévus au présent Article ne seront pas applicables lorsqu'un Actionnaire Cède ses Actions ou une partie de ses Actions:

(i) en ce qui concerne l'Actionnaire A, à une de ses Sociétés Affiliées (pour autant que cette société reste une Société Affiliée);

(ii) dans le cadre du droit de suite, de l'obligation de suite ou d'un Call Option tels que prévus respectivement aux Articles 11 et 12 des Statuts et par la Convention ou;

(iii) s'il s'agit d'une Cession d'Actions entre l'Actionnaire A et l'Actionnaire B et/ou l'Actionnaire C et/ou une Société Affiliée de l'Actionnaire A.

Art. 11. Droit de Suite (Tag Along). Dans le cas où, selon la procédure prévue à l'Article 10, toutes les Actions Offertes n'ont pas été acquises par les autres Actionnaires, les Actionnaires bénéficieront d'un droit de suite (le Droit de Tag Along) leur permettant de s'associer à la Cession pour autant que:

(a) Suivant la Cession, la Partie Tierce acquiert au moins un nombre d'Actions qui lui permette de Contrôler la Société; et

(b) Le/les Actionnaires voulant exercer leur Droit de Tag Along aient explicitement exprimé le souhait d'exercer leur Droit de Tag Along dans la première Notification envoyée conformément à l'Article 10; et

(c) Le Droit de Tag Along soit exercé sur toutes les Actions détenues par l'Actionnaire voulant exercer son Droit de Tag Along.

(d) Si le/les Actionnaires décident d'exercer leur Droit de Tag Along, ils seront déchus de leur droit de préemption tel que mentionné à l'Article 10.

En cas d'exercice du Droit de Tag Along, la Partie Cédante s'engage à ce que la Notification constitue un contrat valable entre la Partie Tierce et chaque Actionnaire ayant exercé le Droit de Tag Along pour la vente des Actions cédées conformément au Droit de Tag Along selon les mêmes conditions que celles mentionnées dans la Notification de Cession.

La Cession des Actions par la Partie Cédante et le/les Actionnaires ayant exercé le Droit de Tag Along à la Partie Tierce conformément au présent Article 11 aura lieu dans les trente (30) jours maximum. La Partie Tierce transférera le Prix de Cession pour les Actions vendues en vertu du Droit de Tag Along à l'Actionnaire/aux Actionnaires ayant exercé leur Droit de Tag Along et ce/ces derniers transféreront les Actions à la Partie Tierce concomitamment au paiement par la Partie Tierce.

Art. 12. Obligation de Suite (Drag Along). Si la ou les Parties Cédantes souhaitent procéder à la Cession d'au moins un nombre d'Actions permettant à la Partie Tierce de Contrôler la Société pour autant que les autres Actionnaires n'aient pas acquis toutes les Actions Offertes en vertu de leur droit de préemption tel que l'Article 10 le prévoit, la ou les Parties Cédantes auront le droit (le Droit de Drag Along) d'obliger les autres Actionnaires à Céder leurs Actions à la Partie Tierce aux mêmes conditions que celles mentionnées dans la Notification de Cession. Toutefois, si le Droit de Drag Along est appliqué au cours des deux (2) premières années de la date de conclusion de la Convention, les Actions des autres Actionnaires seront Cédées à la Partie Tierce à un prix correspondant au moins à trois (3) fois le Prix d'Emission.

Dans le cadre de l'exercice de leur Droit de Drag Along, la ou les Parties Cédantes indiqueront dans la Notification de Cession leur intention d'exercer leur Droit de Drag Along si et dans la mesure où la procédure du droit de préemption prévue à l'Article 10 n'a pas entraîné l'acquisition par les autres Actionnaires de toutes les Actions Offertes.

Si la ou les Parties Cédantes invoquent le Droit de Drag Along conformément au présent Article, les autres Actionnaires seront définitivement et irrévocablement obligés de Céder toutes leurs Actions en même temps que la ou les Parties Cédantes à la Partie Tierce, à moins qu'ils aient acquis toutes les Actions Offertes. La Cession des Actions conformément à l'Article 10 sera appliquée mutatis mutandis à la Cession des Actions faisant l'objet du Droit de Drag Along.

Titre III. Administration, Direction, Surveillance

Art. 13. Conseil d'administration. La société est gérée et administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de minimum cinq (5) membres, dont au moins trois (3) administrateurs A et deux (2) administrateurs B, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'Assemblée Générale, et toujours révocables par elle.

A la fin du mandat, les administrateurs sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Assemblée Générale.

Les administrateurs seront nommés par l'Assemblée Générale en respectant les conditions suivantes:

(i) Trois (3) administrateurs seront nommés parmi les candidats proposés par l'Actionnaire A (Administrateurs A). S'il existe plus d'un Actionnaire A, ceux-ci décideront ensemble des candidats à proposer à la majorité des voix, la puissance votale de chaque Actionnaire A étant liée au nombre d'Actions A qu'il détient;

(ii) Deux (2) administrateurs seront nommés parmi les candidats proposés par l'Actionnaire B (Administrateurs B). S'il existe plus d'un Actionnaire B, ceux-ci décideront ensemble des candidats à proposer à la majorité des voix, la puissance votale de chaque Actionnaire B étant liée au nombre d'Actions B qu'il détient;

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale pour quelque cause que ce soit, le conseil d'administration convoquera immédiatement une Assemblée Générale afin de pourvoir à son remplacement en respectant les principes de proportionnalité décrits ci-avant.

Les Actionnaires A et B décideront ensemble si les Actionnaire(s) C auront ou non le droit de nommer un administrateur supplémentaire (Administrateur C) au sein du Conseil d'Administration, étant toutefois entendu que l'Actionnaire A aura toujours le droit de conserver la majorité au sein du Conseil d'Administration.

Un observateur (sans droit de vote) pourra être invité aux réunions du Conseil d'Administration par les Administrateurs B moyennant l'accord préalable des Administrateurs A.

Le mandat des administrateurs ne sera pas rémunéré à moins qu'il n'en soit déterminé autrement par l'Assemblée Générale, et ce, d'une façon égale pour tous les administrateurs.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisit parmi les administrateurs A un président et peut choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales.

Le président présidera toutes les Assemblées Générales et les réunions du Conseil d'Administration. En son absence l'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés en bref dans l'avis de convocation.

Avis écrit ne sera pas nécessaire le cas échéant ou tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés pendant et s'ils déclarent être dûment informés et connaître l'ordre du jour de la réunion.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Chaque administrateur peut agir en toute réunion du Conseil d'Administration en mandant un autre Administrateur par procuration.

Chaque administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire où (i) toutes les membres du Conseil d'Administration prenant part à cette réunion peuvent être identifiées; (ii) toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres et peuvent s'en parler; (iii) la transmission de cette réunion est permanente et (iv) le Conseil d'Administration peut délibérer d'une manière propre et la participation à cette réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration pourra, en cas d'urgence ou quand circonstances exceptionnelles le demanderont, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. La date de cette résolution sera la date de la dernière signature.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

Art. 15. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la Loi et les présents Statuts à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, une nouvelle réunion pourra être convoquée par lettre recommandée et au plus tôt après un délai de cinq Jours Ouvrables. Cette réunion délibérera et statuera valablement moyennant un quorum de présence de trois administrateurs.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 16. Pouvoirs spéciaux du Conseil d'Administration. Sans porter préjudice à ce qui précède, les actes ou décisions concernant les Matières Réservées seront pris par le Conseil d'Administration moyennant un vote positif d'au moins trois administrateurs, dont au moins un Administrateur A et un Administrateur B.

Les Matières Réservées qui doivent être décidées au niveau du Conseil d'Administration (sans qu'aucune délégation ne soit possible) comprennent les décisions suivantes concernant la Société:

- (i) L'acquisition et la cession d'actions dans toute société, l'absorption d'autres sociétés, l'engagement dans un joint venture ou autre investissement important dans le capital d'autres sociétés ainsi que toute acquisition de fonds de commerce ou d'une branche d'activités et/ou universalité d'une autre société;
- (ii) Tout investissement hors budget supérieur à EUR 50.000;
- (iii) L'octroi ou la conclusion de nouveaux emprunts, financements, crédits ou prêts hors budget à l'exception des conventions de leasing représentant un investissement supérieur à EUR 50.000;
- (iv) Toute convention, acte ou opération liée à un droit réel;
- (v) La révocation ou l'octroi de pouvoirs spéciaux octroyés à un administrateur, à l'administrateur-délégué ou au comité de direction;
- (vi) L'introduction d'une action devant les cours et tribunaux ou les autorités administratives, d'une procédure d'arbitrage ou autre procédure impliquant un montant de plus de EUR 50.000;
- (vii) L'adoption d'une clause de non-concurrence ou d'une autre clause restrictive qui affecterait les activités de la Société ou de décisions entraînant un changement matériel dans la nature des activités de la Société;
- (viii) La mise en gage d'actifs, l'octroi d'hypothèque sur les immeubles et octroi de garantie (à l'exception des garanties normales données dans le cadre de la fourniture de produits);
- (ix) La proposition de dividende et l'acompte sur dividende;
- (x) La proposition d'augmentation ou de réduction de capital représentant un montant de plus de 25% du capital social de la Société;
- (xi) L'engagement d'un salarié pour un coût brut annuel total de plus d'EUR 75.000;
- (xii) Le transfert, l'octroi de licence et l'utilisation commerciale à titre gratuit ou payant de la marque et/ou du nom de domaine "Jamendo" et/ou "Jamendo Pro" et/ou tout autre marque et/ou nom de domaine composé de "Jamendo".

Art. 17. Délégation de pouvoirs et Gestion journalière. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un administrateur-délégué, à l'exception des Matières Réservées qui ne pourront en aucun cas être déléguées et resteront toujours du ressort du Conseil d'Administration.

L'administrateur-délégué accomplira tous les actes relevant de la gestion journalière de la Société.

L'administrateur-délégué aura, dans les limites de la gestion journalière, le pouvoir de prendre seul les décisions et de représenter seul la Société.

Art. 18. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée par trois administrateurs agissant conjointement dont au moins un Administrateur A et l'administrateur-délégué, ou par l'administrateur-délégué seul agissant dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 19. Surveillance. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés, suspendus et révoqués par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de(s) commissaire(s) est fixée par l'Assemblée Générale et ne pourra dépasser six années. A la fin du mandat, les commissaires sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Assemblée Générale.

Titre V. Assemblée générale

Art. 20. Assemblée Générale Ordinaire. L'Assemblée Générale annuelle se réunit chaque année le premier lundi du mois de juin à 9.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit à spécifier dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle peut prendre place à l'étranger quand il y a des circonstances exceptionnelles, qui, selon le jugement du Conseil d'Administration, le demandent.

Art. 21. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10) du capital social.

Art. 22. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale représente tous les actionnaires. Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au Conseil d'Administration en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Sauf dans les cas déterminés par la Loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 23. Convocation, Procédure, Quorum et Vote. Les délais et quorum requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des Assemblées Générales de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Le Conseil d'Administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'Assemblée Générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées aux actionnaires en nom, au moins huit jours avant l'Assemblée Générale.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins le dixième du capital social peuvent requérir qu'une ou plusieurs affaires sont ajoutées à l'ordre du jour. Une requête pour ajouter des affaires additionnelles à l'ordre du jour devra être adressée par lettre recommandée à la Société au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins le changement de la nationalité de la société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

Chaque actionnaire peut participer à l'Assemblée Générale (à l'exclusion des Assemblées Générales notariées) par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire où (i) toutes les actionnaires prenant part à cette réunion peuvent être identifiées; (ii) toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres et peuvent s'en parler; (iii) la transmission de cette réunion est permanente et (iv) l'Assemblée Générale peut délibérer d'une manière propre et la participation à cette réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Tout actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une Assemblée Générale, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires choisissent parmi eux le président de l'Assemblée Générale. Le président choisit le secrétaire et les actionnaires choisissent le scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur formeront le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale sont consignés dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent.

Les copies à délivrer aux tiers sont certifiées conformes à l'original, des copies ou extraits devront être signées par le président du Conseil d'Administration.

Titre VI. Exercice social - Bénéfices

Art. 24. L'Année Sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 25. Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets dans le respect des dispositions légales applicables, de la Convention et des présents Statuts. Il peut être décidé d'allouer la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à l'année financière suivante ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

Conformément aux conditions fixées par la Loi, le Conseil d'Administration peut verser un acompte sur dividendes. Le Conseil d'Administration détermine le montant et la date du versement de tout acompte sur dividendes.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'Assemblée Générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de la liquidation de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale qui décide de la liquidation et qui déterminera également leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti aux Actionnaires conformément aux dispositions de l'article 27.

Art. 27. Droits Préférentiels de Liquidation et de Vente. En cas de liquidation ou de Cession d'Actions ayant comme résultat un changement de Contrôle de la Société, chaque Action A et chaque Action B percevra respectivement par priorité un montant en espèces égal au prix d'émission libéré de l'Action A ou de l'Action B.

L'Action A et l'Action B participeront à la distribution du solde éventuel du boni de liquidation de manière égale et au prorata de leurs droits avec les Actions C.

Titre VIII. Dispositions Finales

Art. 28. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi et à la Convention."

Neuvième résolution

Les Actionnaires décident de fixer le nombre des administrateurs de la Société à cinq (5), dont trois (3) administrateurs A et deux (2) administrateurs B et celui des commissaires aux comptes à un (1).

Les Actionnaires ont décidé de nommer les personnes suivantes aux fonctions d'administrateurs A d'après une liste de candidats présentée par l'Actionnaire A:

1.- Monsieur Alexandre Saboundjian, né le 24 avril 1964 à Uccle (Belgique), résidant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, Avenue de la Gare;

2.- La société anonyme de droit belge MusicMatic S.A., ayant son siège social à Bd. International 55, Bâtiment K, 1070 Bruxelles, Belgique, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0473.699.203, par son représentant permanent désigné, Monsieur Alexandre Saboundjian, prénommé.

3.- Monsieur Gaël Claude, né le 28 novembre 1977 à Kolwezi (Zaïre), résidant à B-1190 Bruxelles, 43, Avenue Télémaque.

Les Actionnaires ont décidé de nommer les personnes suivantes aux fonctions d'administrateurs B d'après une liste de candidats présentée par les Actionnaires B:

4.- Monsieur Laurent Kratz, né le 19 août 1965 à Metz (France), résidant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, Avenue de la Gare;

5.- Monsieur Sylvain Zimmer, né le 6 novembre 1984 à Bar-le-Duc (France), résidant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, Avenue de la Gare;

Monsieur Alexandre Saboundjian, prénommé, est nommé administrateur-délégué.

Est nommé commissaire aux comptes: la société Inter-Audit S.à r.l., ayant son siège au L-1511 Luxembourg, à 119, avenue de la Faiènerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.501.

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir en l'an 2011.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 2.650,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.45 heures.

Dont acte, passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec nous notaire.

Signé: Saboundjian, Sinnes, Gérard, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juin 2010. Relation: LAC/2010/28048. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 30 juin 2010.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2010093543/567.

(100102813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Sibylla Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 76.950.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendus en date du 1^{er} juillet 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation des sociétés:

- la société SIBYLLA FINANCE S.A., avec siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, de fait inconnue à cette adresse.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Cécilia COUSQUER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, et ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 22 juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Me Cécilia COUSQUER
Le liquidateur

Référence de publication: 2010089768/22.

(100099443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

SES Astra Services Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 117.813.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089766/10.

(100099206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Sevigne-Saltel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.315.

—
Rectificatif à l'acte n°L100035268 déposé le 10 mars 2010

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010089767/11.

(100099441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

SIX Consulting & Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 111.113.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Pour la société
Jean-Michel Dangis
Comptable

Référence de publication: 2010089769/13.

(100099317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Sonata Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 102.636.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 31 mai 2010
(l'"Assemblée")

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des membres du conseil d'administration de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Les membres du conseil d'administration étant les suivant:

- Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- Federigo Cannizzaro di Belmontino, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

A Luxembourg, le 31 mai 2010.

Pour extrait conforme
Signatures
L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010090281/20.

(100099489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Société Commerciale d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 55.799.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010089770/12.

(100099417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Société Commerciale d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 55.799.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010089771/12.

(100099419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Société Commerciale d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 55.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010089772/12.

(100099420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Amphion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 63.982.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 17 juin 2010 à 10 heures

L'Assemblée ratifie la démission de Mr. Alexis Kamarowsky, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur.

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Carine Agostini, née le 27.04.1977 à Villerupt (France), avec adresse professionnelle au 7, val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg en tant que nouvel administrateur avec effet au 15 octobre 2009. Le nouvel Administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2010089842/18.

(100099478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Société Internationale Multi-Coordination Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 23A, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 68.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Pour la société

Jean-Michel Dangis

Comptable

Référence de publication: 2010089773/13.

(100099325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Ecurie Paradis Luxembourg SA, Société Anonyme,**(anc. Baxley Luxembourg).**

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 133.248.

L'an deux mil dix, le vingt-huit juin.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BAXLEY LUXEMBOURG", avec siège social à L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.248,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2796 du 4 décembre 2007,

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur René REYNAUD, industriel, demeurant à E-07192 Estellencs/Baléares (Espagne), S/N C'an Pruaga,

qui désigne comme secrétaire, Madame Babsi SINNES, employée, demeurant professionnellement à L-5885 Hesperange, 201, route de Thionville..

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle FLORENTIN, administrateur de sociétés, demeurant à E-07192 Estellencs/Baléares (Espagne), S/N C'an Pruaga,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1) Changement de la dénomination de la société de "BAXLEY LUXEMBOURG" en "Ecurie Paradis Luxembourg SA" et modification afférente de l'article 1 des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . La société anonyme prend la dénomination de "Ecurie Paradis Luxembourg SA".

2) Acceptation de la démission de l'administrateur René REYNAUD.

3) Nomination en qualité de nouvel administrateur de la société Baxley Group Inc.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de "BAXLEY LUXEMBOURG" en "Ecurie Paradis Luxembourg SA" et de modifier subséquemment l'article 1 des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . La société anonyme prend la dénomination de "Ecurie Paradis Luxembourg SA".

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de l'administrateur René REYNAUD, et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée nomme administrateur pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013:

- La société anonyme Baxley Group Inc, ayant son siège social à Mossfon Building, East 54th Street, 0886 W.T.C, Panama (République de Panama), immatriculée au Registro Publico de Panama sous le numéro 627359, par son représentant permanent désigné, Madame Carmen Elena WONG RAMIREZ, administrateur de société, née à El Salvador (République de Panama), le 8 novembre 1978, demeurant professionnellement à Mossfon Building, East 54th Street, 0886 W.T.C, Panama (République de Panama).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 16.00 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.070.-€.

Fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Reynaud, Sinnes, Florentin, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29038. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 6 juillet 2010.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2010090448/70.

(100098645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Société Luxembourgeoise d'Investissements et de Placements S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 53.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089774/10.

(100099275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Sofy S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 de Sofy S.à.r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sofy S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2010089775/12.

(100099084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Cable & Wireless Global Card Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 63.924.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue à Luxembourg en date du 25 juin 2010

1. L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Geert SCHELLEMANS, demeurant 22, Begijnenland à B-2260 Westerlo, de ses fonctions d'administrateur et de président du conseil d'administration de la Société avec effet au 11 juin 2010.

2. L'associé unique décide de nommer Monsieur Nicolae CANTUNIAR, Vice Président Carrier Services Europe, Moyen-Orient et Afrique, né le 19 novembre 1958 à Bucarest (Roumanie), demeurant Naegelistrasse 7A à CH-5430 Wettingen, en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 12 juin 2010 jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec l'approbation des comptes annuels clos au 31 mars 2010.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration la société en date du 25 juin 2010

Le Conseil d'administration décide de nommer Monsieur Nicolae CANTUMAR, préqualifié, en qualité de président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010089923/19.

(100099547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Store Merl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 246, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 67.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STORE MERL
Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010089776/13.

(100099014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Store Rollingergrund, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 165, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 67.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STORE ROLLINGERGRUND
Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010089777/13.

(100099013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

SU Turkish Private Equity Opportunities I, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.866.

Le Rapport Annuel au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour Su Turkish Private Equity Opportunities I, S.C.A., SICAR

Référence de publication: 2010089778/12.

(100098808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Cable & Wireless Global Businesses Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 332.681.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 63.921.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 25 juin 2010

1. L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Geert SCHELLEMANS, demeurant 22, Begijnenland à B-2260 Westerlo, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 11 juin 2010.

2. L'associé unique décide de nommer Monsieur Nicolae CANTUNIAR, Vice Président Carrier Services Europe, Moyen-Orient et Afrique, né le 19 novembre 1958 à Bucarest (Roumanie), demeurant Naegelistrasse 7A à CH-5430 Wettingen, en qualité de gérant de la Société avec effet au 12 juin 2010 jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec l'approbation des comptes annuels clos au 31 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010089900/16.

(100099502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.
